

Acte à classer

DCM241030_011

1 En préparation **2** En attente retour
Préfecture **3** > AR reçu < **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-07T09-03-22.00 (MI256727465)

Identifiant unique de l'acte :

974-219740099-20241107-DCM241030_011-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SIGNATURE DE LA CONVENTION PACTE DEPARTEMENT ET TERRITOIRE (PDT) 2024-2026

Date de décision : 07/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DCM241030_011_Signature
convention PDT 2024-2026.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Secrétariat Général

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/11/24 à 09:03

Par PERRIER Viviane

Transmis

Date 07/11/24 à 09:03

Par PERRIER Viviane

Accusé de réception

Date 07/11/24 à 09:31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

DCM241030_011


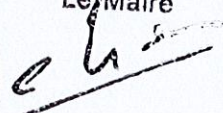
**SIGNATURE DE LA CONVENTION PACTE
DEPARTEMENT ET TERRITOIRE (PDT) 2024-2026**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2024

Que la convocation a été faite le 24 octobre 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	32
Représentés :	09
Absents :	04
Total des votes :	41


Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le trente octobre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM241030_011 - SIGNATURE DE LA CONVENTION PACTE ~~DEPARTEMENT ET~~ TERRITOIRE (PDT) 2024-2026

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

I. CONTEXTE

Le Département, désigné chef de file en matière de solidarité des territoires par la loi dite MAPTAM, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, dispose d'un rôle essentiel en matière d'aménagement et de développement équilibré des territoires. La Loi NOTRE confirme qu'un soutien financier peut être apporté par le Département au bloc communal.

Depuis sa séance plénière du 14 mars 2018, le Département s'est engagé dans le soutien financier en faveur des communes pour amplifier son action de proximité en direction des publics en difficultés, grâce à la création du nouveau dispositif d'aide aux communes, le PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PST).

Le Département a ainsi déployé les dispositifs suivants :

- 📄 PST1 sur 2018-2020
- 📄 PST 2 sur 2021-2023
- 📄 PDT sur la période 2024-2026, en adéquation avec ses compétences

A cet effet, le Département alloue pour le dispositif PDT une enveloppe de 90 M€.

Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- Un volet investissement « socle commun » : 75 M€
- Un volet investissement « PVD » : 5M€
- Un volet fonctionnement « social » : 10 M€

II. PROJET DE CONVENTION PDT 2024-2026 ALLOUEE A SAINT -ANDRE

La Commune de Saint-André bénéficiera dans le cadre du PDT d'une enveloppe de **4 210 448€** composé comme suit :

- 📄 Investissement sur le Budget principal : 3 773 803€
- 📄 Fonctionnement sur le CCAS : 436 645€

Ci-après les actions programmées par la Ville sur le PDT 2024-2026

PDT DU DEPARTEMENT 2024-2026									
Montant total enveloppe PDT/ Investissement +Social				4 210 448 €					
Enveloppement investissement			3 773 803 €						
ACTIONS Transition écologique et solidaire: 10% de l'enveloppe PDT: Ville +CCAS				421 045 €					
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PDT		Montant dédié à la Transition Ecologique	COMMUNE		Autre financement		
		Taux	Montant € HT		Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Autres opérations									
Sport: réhabilitation Complexe sportif Debré	1 900 000 €	31%	580 000 €	58 000 €	20%	387 274 €	49%	932 726 €	<i>Etat:DPV - DSIL</i>
Culture: Réhabilitation Salle Jeanne d'arc	2 100 000 €	35%	730 000 €	73 000 €	20%	410 000 €	46%	960 000 €	<i>Fondation patiloine - DRAC</i>
Mobilité: Requalification Avenue Ile de France	6 200 000 €	40%	2 463 803 €	369 570 €	20%	1 256 197 €	40%	2 480 000 €	<i>FEDER 2021 2027</i>
AUTRES-Sous total 2	10 200 000 €		3 773 803 €	500 570 €		2 053 471 €		1 892 726 €	
TOTAL 1+2	10 200 000 €		3 773 803 €		0 €	2 053 471 €		1 892 726 €	

PDT DU DEPARTEMENT 2024-2026 FONCTIONNEMENT CCAS								
Montant total enveloppe PDT/ Investissement +Social				4 210 448 €				
Enveloppement Fonctionnement					436 645 €			
ACTIONS Transition écologique et solidaire : 10% de l'enveloppe PDT : Ville +CCAS				421 045 €				
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PDT		CCAS		Autre financement		
		Taux	Montant€ HT	Taux	Montant€ HT	Taux	Montant € HT	Financier
Opération Transition Ecologique et Solidaire (TES)								
TES-Sous total 1	0 €		0 €		0 €		0 €	
Amélioration Très Légère de l'Habitat	187 500,00 €	80,00%	150 000,00 €	20,00%	37 500,00 €			
Portage de repas à domicile	130 000,00 €	80,00%	104 000,00 €	16,00%	20 800,00 €	4,00%	5 200,00 €	Bénéficiaires
Soutien au développement des centres sociaux	165 000,00 €	60,00%	99 000,00 €	20,00%	33 000,00 €	20,00%	33 000,00 €	CAF
Maintien du lien social et prévention santé en direction des séniors	80 000,00 €	80,00%	64 000,00 €	20,00%	16 000,00 €			
Téléassistance en faveur des personnes âgées et personnes handicapées isolées	20 000,00 €	80,00%	16 000,00 €	20,00%	4 000,00 €			
Aide à la mutuelle Décès pour les publics en situation de précarité	4 556,25 €	80,00%	3 645,00 €	20,00%	911,25 €			
AUTRES-Sous total 2	587 056,25 €		436 645,00 €		112 211,25 €		38 200,00 €	
TOTAL 1+2	587 056,25 €		436 645,00 €		112 211,25 €		38 200,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- D' approuver les actions programmées du PDT 2024-2026 ;

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 07 NOV. 2024
Le Maire



Joé BEDIER